

Direction des affaires juridiques

Réf : DAJ/n°2018-316

**Décision de nomination d'un suivant de liste  
Au conseil d'administration**

**Collège des usagers**

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.719-21 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la décision du président de l'Université de Tours, en date du 22 mars 2018, portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des usagers au conseil d'administration ;

Vu la liste de candidats intitulée « MERCI asso » ;

Vu la démission de Mme Chloé BOURGUIGNON en date du 21 juin 2018 ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Christ MOUYABA BATOLA est proclamé élu suppléant au conseil d'administration, collège des usagers, en remplacement de Mme Chloé BOURGUIGNON. M. Christ MOUYABA BATOLA est suppléant de Mme Annabelle TANGA et ce, pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 2** : Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'affichage et de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'intéressé.

Fait à Tours, le 25 juin 2018

  
**Philippe Vendrix**  
Président de l'Université

**COMPOSITION ACUTALISÉE DU C.A.**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>	<b>LISTE</b>
Cédric ARDOUIN	Soline CHEMLAL	UNEF contre la sélection à l'entrée de l'université et pour la préservation de nos droits
Killian DENEVEY	Joseph FUHRMAN	MERCI asso
Quentin HENNIION-IMBAULT	Mathilde FARGE-BONNET-MIZZI*	MERCI asso
Annabelle TANGA	Christ MOUYABA BATOLA	MERCI asso
Louise TERRIER	Charlotte BREHIER	MERCI asso
Pierre-Antoine TORQUET	Andréa M'BOUYOU	UNI pour agir